



académie de Créteil

éducation
nationale

Affaire suivie par
Rémi GUYOT
Inspecteur de l'Education
Nationale

Téléphone
01 41 68 20 46
Télécopie
01 48 41 92 48
Courriel
ce.0931054R@ac-creteil.fr

48-50 rue d'Enghien
93800 Epinay-sur-Seine

www.ien-epinay.circo.ac-creteil.fr

Epinay-sur-Seine, le 4 septembre 2020

L'inspecteur de l'Education nationale chargée de la
Circonscription d'Épinay sur Seine

A

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

Note de service 2020 - 2 : Pôle ressource et RASED

Cette circulaire sera émarginée par l'ensemble des enseignant.e.s des écoles.





2 / 6

Références et ressources

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Circulaire n°2004-026 du 10 février 2004, référentiel des compétences professionnelles des enseignants spécialisés du 1^{er} degré (CAPASH)

Annexe 1 au BO n°7 du 16 février 2017 : Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé (CAPPEI)

Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 : Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent

Psychologues EN

[circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017](#)

[arrêté du 26 avril 2017 - J.O. du 30 avril 2017](#)

[note de service n° 2017-042 du 28 février 2017](#)

[décret n° 2017-120 du 1er février 2017](#)

BO n°28 du 10 juillet 2020

Circulaire de rentrée 2020 du 10-7-2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

BO n°3 du 26 avril 2018

2018-049 du 25-4-2018 : **Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128704

2018-050 du 25-4-2018 : **Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128707

2018-051 du 25-4-2018 : **Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128731

2018-052 du 25-4-2018 : **La résolution de problèmes à l'école élémentaire**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128735

Le guide de référence « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP »

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/23/2/Lecture_écriture_versionWEB_939232.pdf

Projet de la circonscription d'Epina y sur Seine

http://ien-epinay.circo.ac-creteil.fr/spip.php?page=article&id_article=687



3 / 6

Pôle ressource de la circonscription

Extrait de la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, ERUN, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. **L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.**

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes de ce pôle ressource.

Fonctionnement du pôle ressource

Objet :

Il s'agit d'un groupe d'appui qui produira une analyse systémique et envisage des préconisations relativement à une problématique collective au sein d'une école liée à une situation d'élève. Il pourra s'agir :

- d'une équipe de cycle, concernant le suivi d'élèves en difficulté d'apprentissage malgré le suivi spécialisé par le réseau d'aides ou d'autres dispositifs d'aide (question de la différenciation dans la classe, de la cohérence et continuité au sein du cycle),
- d'une équipe rencontrant des difficultés dans l'accueil d'un élève à besoins éducatifs particuliers et/ ou provoquant des situations perturbantes.

Solliciter le pôle ressource :

Réunis *a minima* en conseil de cycle, les enseignants et les directeurs pourront solliciter le pôle ressource. Chacun des membres du pôle ressource après avoir échangé avec les acteurs directs de la situation pourra également saisir le pôle. Pour ce faire vous complèterez l'annexe jointe à la présente note et à l'envoyer par courriel (ce.0931054R@ac-creteil.fr / objet : SOLLICITATION POLE RESSOURCE).

Modalité de travail du pôle ressource auprès des équipes :

Les référents du pôle restreint étudieront les demandes en première instance en respectant le strict devoir de discrétion qui favorisera la qualité des échanges avec les écoles. Ces référents inviteront, le cas échéant, les acteurs directs de l'équipe pédagogique aux prises avec la situation ayant fait objet de la saisine à la réunion du pôle restreint sur le temps dédié au traitement de la situation particulière.

Ce groupe se rencontrera une fois par période aux dates suivantes : les 1^{er}/10/20 ; 3/12/20 ; 04/02/21 ; 1/04/21 ; 20/05/21 ; 24/06/21.



Lors des réunions du pôle restreint, les situations sont étudiées par les référents et les invités. Le pôle produit une analyse qui sera transmise aux différents acteurs impliqués ou à mobiliser dans la situation ainsi que des préconisations appropriées et précises. Ces éléments seront communiqués à chaque acteur concerné par le biais de la fiche-dialogue pôle-ressource-école envoyée par courriel.

Lors des réunions régulières les membres du pôle restreint examineront l'évolution des situations en lien avec les écoles.

Mise en œuvre du pôle ressource

Au sein des écoles chacun peut à un moment ou à un autre se retrouver confronté à une difficulté voire une souffrance professionnelle, dans sa classe et/ou collectivement. Le pôle ressource peut alors être sollicité par courriel via la messagerie de la circonscription (ce.0931054R@ac-creteil.fr / objet : SOLLICITATION POLE RESSOURCE) en décrivant la nature de la difficulté et la demande effective.

Une première réunion du pôle ressource prévue le 15 octobre aura pour objet de fixer son organisation.

L'équipe du pôle ressource, en formation complète ou restreinte selon la demande formulée, analysera alors la demande et déterminera les propositions d'aide et/ou de conseils les plus appropriés.

Une réunion régulière des membres du pôle ressource permettra d'ajuster les propositions en fonction de l'évolution des situations.

Le RASED

Cette année, le RASED de la circonscription est composé comme suit :

- **Maîtres spécialisés dominante pédagogique :**
 - Patricia DOS RAMOS
 - Océane DURAND
 - Xavier OSMONT
 - Sylvie SILVESTRE
 - Corinne JEHANNO

- **Maîtres spécialisés dominante relationnelle :**
 - Sandrine DA SILVA
 - Marion QUILGARS
 - Yamine SENOUSSAOUI

- **Psychologues Éducation nationale :**
 - Lucille BOZON
 - Jean Yves BRIARD
 - Marie Pierre LANLO
 - Fanny MOUNIER
 - En attente

Mise en œuvre et priorités

Les secteurs d'intervention et la constitution des antennes sont spécifiés dans l'annexe 1. L'organisation en antennes doit favoriser l'intégration effective des membres du réseau à l'équipe pédagogique et ses conseils de cycle et par conséquent l'intégration et la coordination de son action à la prise en charge de la difficulté des équipes par la prévention et la remédiation.

Pour ce faire, l'organisation temporelle et les objectifs visés seront à déterminer pour l'année avec l'équipe pédagogique en fonction des priorités suivantes et de la situation pédagogique particulière de cette rentrée suivantes. Ce calendrier complet sera à transmettre à la circonscription avant le 28 septembre 2020.



Intervention des maitres spécialisés à dominante pédagogique (maitres E)

Les maitres E interviendront dans le cadre suivant, en s'appuyant sur les constats menés par les enseignants en début d'année mais analysés de concert avec les membres du RASED au sein des conseils de cycle :

- Durant les 8 premières semaines de classe, des **prises en charge** (en co-intervention ou en groupe) débuteront sur les niveaux CE2 et CM1, dès le lundi 14 septembre. Il s'agira de soutenir directement l'activité des élèves aux difficultés atypiques par rapport à leur classe en mathématiques et français.
- Le rôle de **personnel ressource** se jouera sur les champs mettant en difficulté une majeure partie des élèves du niveau et pris en charge directement au sein de la classe par les enseignants.

Intervention des maitres spécialisés à dominante relationnelle

Les maitres G interviendront dans le cadre des champs suivants, en s'appuyant sur les constats menés par les enseignants en début d'année mais analysés de concert avec les membres du RASED au sein des conseils de cycle :

- Jusqu'au 21 septembre en **co-observation** au sein des classes de PS et MS,
- Puis dans le cadre de **prise en charge** sur ces niveaux autant que nécessaire.

Intervention des psychologues de l'éducation nationale

Outre les missions fixées et mises en œuvre dans le cadre du référentiel, une attention soutenue sera portée à la situation des élèves pour lesquels une orientation en ULIS ou une pré-orientation en SEGPA serait à envisager. Il est attendu que soit partagée avec les psychologues, dans chaque école, une liste d'élèves envisagés par les équipes pour le 24 septembre. Cette dernière donnera lieu à des échanges et permettra aux psychologues d'organiser leur service en faveur des orientations.

Organisation, supports et outils

Afin de pouvoir ajuster le pilotage de circonscription du RASED, l'ensemble des antennes sera réuni une fois par trimestre à l'inspection.

Chaque antenne se rassemblera durant les premières semaines de septembre pour construire avec l'équipe pédagogique le plan d'action de l'année, il s'agira de produire un calendrier des actions en y spécifiant explicitement les priorités retenues par période.

Afin de saisir le RASED, il convient de renseigner les documents annexes 2 et 3 que sont le document préparatoire à la demande d'aide spécialisée et le document complémentaire constitutif de la demande d'aide spécialisée.

Enfin vous pourrez assurer une large diffusion du document en annexe 4 : « *Comment saisir le RASED ?* ».



Rémi Guyot

ANNEXE 1 : Antennes RASED

ÉCOLES	Psychologues	Dominante relationnelle	Dominante pédagogique
ROUSSEAU 1	Fanny MOUNIER	Yamine SENOUSSAOUI	Corinne JEHANNO / Patricia DOS RAMOS
ROUSSEAU 2			
ROUSSEAU mat.			
GROS BUISSON	Marie-Pierre LANLO		
FRANCE	Lucille BOZON	Yamine SENOUSSAOUI	Patricia DOS RAMOS
DUMAS			
FRANCE mat.			
DUMAS mat.			
ÉCONDEAUX	Marie-Pierre LANLO		Océane DURAND
ÉCONDEAUX mat.		Marion QUILGARS	
HUGO 1	Fanny MOUNIER	Marion QUILGARS	Sylvie SILVESTRE
HUGO 2			
HUGO mat.			
SCHOELCHER	Fanny MOUNIER		
LACÉPÈDE 1	Ivàn Pàez		Xavier OSMONT / Corinne JEHANNO
LACÉPÈDE 2			
LACÉPÈDE mat.	Lucille BOZON	Yamine SENOUSSAOUI	
LA VENELLE		Marion QUILGARS	
PASTEUR 1	Marie-Pierre LANLO	Sandrine DA SILVA	Sylvie SILVESTRE
PASTEUR 2			
PASTEUR mat.			
JOBERT			
Jaurès 1	Ivàn Pàez	Sandrine DA SILVA	Xavier OSMONT
Jaurès 2			
Jaurès nord			
Jaurès sud			
ROLLAND élem.	Jean-Yves BRIARD		Océane DURAND
ROLLAND mat.	Jean-Yves BRIARD	Marion QUILGARS	
MARTIN	Jean-Yves BRIARD		Patricia DOS RAMOS
RENOIR	Jean-Yves BRIARD	Sandrine DA SILVA	